



## DE VIVE VOIX vol.2 no.14

25 novembre 2014

### **CHRONOLOGIE DÉTAILLÉE SUR LE RAPPORT DEMERS**

Par Isabelle Pontbriand, professeure de littérature, vice-présidente du SECLG et membre du comité vigilance

- Printemps 2012 : Grève étudiante; réclamation d'États généraux sur l'enseignement supérieur.
- Septembre 2012 : Élection du Parti Québécois.
- Février 2013 : Sommet sur l'enseignement supérieur duquel découlent cinq chantiers, dont le *Chantier sur l'offre de formation collégiale* :
  - a) MANDAT : «le déploiement de l'offre de formation collégiale au Québec, la définition de créneaux régionaux de formation et l'optimisation de la formation continue en vue de favoriser : l'accès à la formation collégiale partout au Québec; une complémentarité de l'offre de formation dans les régions et la viabilité des programmes en région»;
  - b) Guy Demers, ancien DG de Lévis-Lauzon, est désigné responsable de ce chantier.
- Avril 2013 : Colloque *Le Québec, fort d'un réseau collégial dans toutes les régions* (Jonquière) – rencontre FEC – FNEEQ – Fédération des cégeps sur la survie des cégeps en région :
  - a) Problématique ciblée : le déclin démographique dans certaines régions, lié au vieillissement de la population et à la baisse de natalité, qui contribue à la fragilisation de plusieurs programmes d'études, voire de certains établissements;
  - b) Objectif du colloque : convenir ensemble de solutions durables afin qu'une offre diversifiée de programmes d'études soit accessible dans toutes les régions;
  - c) quatre grands thèmes : l'offre de programmes, le financement, la formation continue et la mobilité étudiante;
  - d) résultat du colloque : large consensus sur l'importance d'investir dans les cégeps en région pour assurer leur survie (avec un financement adéquat, notamment par la bonification d'annexes budgétaires précieuses pour les petits cégeps, la A007 et la S026).
- Septembre 2013 : Dans le cadre du *Chantier sur l'offre de formation collégiale*, consultation des différents «partenaires du Sommet sur l'enseignement supérieur, des représentants des établissements d'enseignement, des groupes associatifs ou syndicaux» : dépôt de l'avis de la CSN, de la FNEEQ-CSN et de la Fédération des employées et employés de services publics (FEESP-CSN) à monsieur Guy Demers.
- Janvier 2014 : Dépôt du *Rapport d'étape du Chantier sur l'offre de formation collégiale* :
  - a) 8 premières recommandations en émanent : sur «Les cheminements des étudiants», «La mobilité étudiante», «Les étudiants étrangers», «Le cadre de gestion de l'offre de

- formation professionnelle et de formation collégiale technique», «Le processus de gestion de la carte des programmes», «La gestion de la carte des programmes et l'enseignement privé», «La formation à distance» et une recommandation de soutien aux 7 premières recommandations.
- b) Déjà le ton est donné : rapport de gestionnaire qui s'adresse à des gestionnaires. Les profs ne sont mentionnés nulle part (pas plus que dans le rapport final). Demers n'a d'ailleurs consulté pratiquement que des gestionnaires pour son rapport.
- c) On sent, dans ces premières recommandations, une préoccupation réelle pour les cégeps de région, notamment dans la recommandation 2, par le biais d'un projet de mise en œuvre d'un programme de **mobilité étudiante** visant à inciter les jeunes à étudier en région (aide financière incitative), le tout très attaché à la promotion des programmes techniques.
- d) Toutefois, certaines recommandations soulèvent des inquiétudes.
- e) Sans entrer dans le détail (la recommandation 3 comporte 28 sous-recommandations), le rapport aborde le volet «**Étudiants étrangers**» par une approche de type « course à la clientèle étudiante » : on y parle d'«activités de recrutement», de «pays ciblés», d'«outils de promotion», d'«outils de comparaison conviviaux entre la formation collégiale québécoise et celle des autres pays», d'«attractivité», de «convivialité», de «développement d'une image de marque», d'«assurance qualité». Plus troublant encore, on décrit, à la fin de cette recommandation, certains éléments du Règlement sur le régime des études collégiales (RREC) ainsi que l'épreuve uniforme de français et la formation générale comme «des obstacles législatifs et réglementaires à l'accueil d'étudiants étrangers». On parle aussi de formation à distance dans le but de franciser les étudiants étrangers avant leur arrivée.
- f) Dans la recommandation 7, qui porte sur «**La formation à distance**», on parle d'une «stratégie ministérielle de déploiement de la formation à distance dans l'ensemble du réseau collégial touchant la formation initiale et la formation continue. Sans entrer dans le détail (17 sous-recommandations), on parle de «services» et de «produits» éducatifs, et on prévoit un «mandat dans le cadre de la prochaine négociation des conventions collectives des enseignants afin de faciliter le déploiement des divers modes d'enseignement à distance [pour] préserver un environnement favorable à la réalisation de projets expérimentaux». On est en droit, ici, de craindre un affaiblissement du lien pédagogique à l'élève et une précarisation de la profession enseignante.
- Hiver 2014 : Demers consulte des directeurs généraux des collèges dans le but de dresser 16 portraits régionaux de l'offre de formation technique. Les syndicats ne sont pas consultés pour cette étape ni pour aucune des étapes suivantes.
  - 7 avril : Élection du gouvernement Libéral.
  - Juin 2014 : *Rapport final du Chantier de l'offre de formation collégiale* déposé au ministère.
  - Août 2014 : Sortie des jeunes Libéraux pour l'abolition des cégeps «jugés dépassés et ne répondant plus aux besoins du marché du travail».
  - 20 octobre 2014 : Dépôt public du rapport Demers (4 mois plus tard!).

#### GRANDES LIGNES DU RAPPORT DEMERS :

- Le *Rapport final du Chantier sur l'offre de formation collégiale* (167 pages) comprend 23 recommandations; les 8 du rapport d'étape et 15 autres.
- Fait à souligner : dans ces 15 autres recommandations, on sent beaucoup moins le souci de trouver des solutions pour les cégeps en région. Certaines recommandations proposent même des pistes qui semblent nuire aux cégeps en région, par exemple :
  - a) Recommandation 22, sur «**La répartition de la clientèle dans les cégeps des régions de Montréal et de Québec : le volet II de l'annexe budgétaire A007**» : 2<sup>e</sup> sous-recommandation : «Il est recommandé au ministre de maintenir la suspension des pénalités prévues pour les collèges de la région de Montréal dépassant l'effectif de leur devis scolaire jusqu'à ce que le déclin de la population étudiante justifie le rétablissement des pénalités». Contradiction évidente avec le problème des cégeps en région et avec la recommandation 2 (celle de l'aide financière pour inciter les jeunes à étudier en région).
  - b) Recommandation 21 («**Une compensation financière pour les cégeps dont l'effectif est en baisse : le volet I de l'annexe budgétaire A007**» : Il est recommandé de «prévoir une régression des mesures compensatoires de l'annexe pour les cégeps dont l'effectif est en baisse, sur une période à déterminer, de 5 M\$ jusqu'à sa disparition». Ces mesures régressives visent aussi l'annexe S026 (pour les programmes à petites cohortes). Il est aussi recommandé d'instaurer, à l'intention des collèges les plus vulnérables, «un mode de financement par projet afin d'orienter l'action des collèges vers des mesures concrètes avec obligation de résultats». Pression accrue sur les cégeps en région...
- Qui plus est, dans ces 15 autres recommandations, plusieurs mesures visent à favoriser une décentralisation des cégeps, notamment par le biais de nouveaux diplômés de type «à la carte», très arrimés aux besoins du marché du travail. Le tout est présenté dans une optique de pénurie de la main-d'œuvre appréhendée (et non plus de baisse d'effectifs non avérée).
- **Pour mieux saisir cet ensemble très touffu de recommandations, consultez le texte de Daniel Desroches : «Les finalités de la formation collégiale en question : Une présentation du rapport Demers», aussi publié dans le *De vive voix* 2.14 (25 novembre 2014).**

#### Chronologie (suite et fin) :

- Quelque part entre juin et octobre 2014 : Création, par le ministère, du comité de mise en œuvre du rapport Demers (comité Rouillier, du nom de la fonctionnaire responsable de ce comité, ancienne DG de St-Hyacinthe). On apprend, au regroupement cégep FNEEQ du 23 octobre, que ce comité travaille déjà activement.
- Regroupement cégep FNEEQ du 13 novembre 2014, le point «Rapport Demers» est à l'ordre du jour :
  - a) Nicole Lefebvre (vice-présidente par intérim de la FNEEQ) présente le rapport Demers de façon plutôt neutre. Elle souligne que le rapport se préoccupe d'abord et avant tout de la pénurie de main-d'œuvre appréhendée pour 2020 (plus que du problème des cégeps en région). Elle souligne surtout qu'elle voit dans le rapport des brèches pour

- faire des gains de «négo» potentiels pour les profs : notamment pour des ressources à l'encadrement des étudiants à la formation continue (recommandation 16). Aussi, en ce qui concerne la « boucle de rétroaction des programmes » (recommandation 11; souci d'amélioration continue des programmes), elle y voit une brèche qui pourrait permettre de remettre les profs au cœur de ce processus, notamment par le biais de coordinations nationales de programmes (deux de nos demandes de négo).
- b) Le comité exécutif de la FNEEQ met des propositions en jeu, proposition qui sont amendées par les membres présents afin de les renforcer, et d'autres propositions sont mises en jeu. Tous les amendements et toutes les propositions sont adoptés.

**RÉUNION DU REGROUPEMENT CÉGEP**  
**RECOMMANDATIONS ADOPTÉES**

 13 NOVEMBRE 2014  
Hôtel le Concorde, Québec

---

**4. RAPPORT DEMERS**

Que la FNEEQ réagisse au rapport Demers.

Que le regroupement cégep dénonce l'objectif de décentralisation et toutes autres dérives potentielles du "Rapport final du chantier sur l'offre de formation au collégial" et déplore la trop grande place que ce rapport fait aux besoins des entreprises plutôt que de proposer une offre équilibrée de formation, assurant un contenu culturel commun qui s'inscrit dans un réseau national d'établissement offrant aux communautés un système d'éducation québécois cohérent et humaniste.

Que le regroupement cégep mandate ses représentantes et ses représentants pour faire les représentations politiques et publiques sur la base des positions déjà prises par la FNEEQ et de la proposition ci-dessus.

Que le regroupement cégep exige du ministre une consultation du milieu collégial sur les orientations du rapport Demers.

Que le regroupement cégep réaffirme le rôle et la valeur de la formation générale dans l'enseignement supérieur et en fasse la promotion.

Que le regroupement cégep dénonce le clientélisme et l'approche de mise en compétition qui sous-tend l'actuelle démarche de révision de la formation générale abordée dans le rapport Demers.

Que le regroupement cégep s'oppose à la dévalorisation des diplômes sous toutes ses formes.

- 13 novembre : Nouvelles compressions budgétaires annoncées dans les collèges. Le communiqué de presse de la Fédération des cégeps sur les compressions fait un lien avec le rapport Demers : la Fédération des cégeps appelle Bolduc «à faire connaître sa vision du réseau des cégeps, dans le contexte de ces nouvelles coupures budgétaires et du rapport Demers». Le 25 octobre, dans un article du *Devoir*, le président de la Fédération des cégeps (Jean Beauchesne) appelait déjà cette décentralisation de tous ses vœux.

- 14 novembre : On apprend, de source sûre, que le comité de mise en œuvre du rapport Demers travaille sur un échéancier qui sera rendu public en janvier et que les changements à venir sont très significatifs.
- Ça fait donc moins de un mois que le rapport est rendu public, sorti en pleine fin de session, et on apprend que le comité de mise en œuvre travaille d'arrache-pied à temps plein là-dessus et va rendre public son plan de match au retour des vacances des fêtes. On reconnaît bien, ici, la manière «gouvernement Couillard».
- 19 novembre : Assemblée générale du Syndicat des enseignantes et des enseignants du Collège Lionel-Groulx (plus de 80 profs présents). Série de 8 propositions adoptées à l'unanimité sur le rapport Demers, résolutions qui seront portées par les représentants du SEECLG à la FNEEQ lors du conseil fédéral des 3 au 5 décembre prochain.

### **PROPOSITION ADOPTÉE PAR LE SEECLG SUR LE RAPPORT DEMERS À L'AG DU 19 NOVEMBRE**

- *Attendu que le gouvernement a annoncé qu'il voulait prioriser la négociation des conventions collectives des secteurs public et parapublic et que son manque de ressources l'empêchait de prendre en charge tout autre dossier (notamment celui de la relativité salariale);*
- *Attendu que le rapport Demers apporte très peu de solutions au problème qui devait être abordé dans le cadre du Chantier sur l'offre de formation collégiale, soit celui des cégeps en région;*
- *Attendu que les recommandations du rapport Demers témoignent d'un détournement de mandat du Chantier sur l'offre de formation collégiale;*
- *Attendu que, tel que souligné en regroupement cégep par le biais d'une résolution, les recommandations du rapport Demers entraîneraient une remise en question du réseau collégial (décentralisation, approche de type « service aux entreprises », etc.) plutôt que de proposer une offre équilibrée de formation, assurant un contenu culturel commun qui s'inscrit dans un réseau national d'établissement offrant aux communautés un système d'éducation québécois cohérent et humaniste ;*
- *Attendu que la conclusion du rapport Demers, sans lien aucun avec le mandat du Chantier sur l'offre de formation collégiale, vise une transformation et un affaiblissement de la formation générale commune, formation générale qui se trouve pourtant au cœur même de la définition de la formation collégiale;*
- *Attendu que des changements envisagés de cette ampleur demandent une analyse et une réflexion plus approfondie et qu'aucune consultation du milieu collégial n'est annoncée;*
- *Attendu que les recommandations du rapport Demers entraîneraient une amplification du phénomène de marchandisation de l'éducation (avec toutes ses dérives potentielles liées à une vision utilitariste de l'éducation ; la dernière en ligne : le lancement du site Internet « Cégeps&cie », qui définit les cégeps comme des « fournisseurs de services aux entreprises »);*
- *Attendu que les changements de structure recommandés par le rapport Demers ne répondent à aucune urgence et que, si l'application de ces recommandations est mise en veilleuse, comme le dirait le ministre Bolduc, «aucun enfant ne va mourir de ça»;*

### **Que le SEECLG :**

- 1- dénonce l'orientation utilitariste du *Rapport final du chantier sur l'offre de formation collégiale* (rapport Demers) qui réduit l'enseignement collégial, par ses recommandations, à une stricte réponse à la pénurie de main-d'œuvre appréhendée ;

- 2- exige un moratoire sur la mise en application des recommandations du rapport Demers dans le but de consulter le corps professoral, et ce, à la suite de la signature de la prochaine convention collective ;
- 3- exige, dans un esprit de collégialité et de transparence, une consultation des enseignantes et des enseignants sur les enjeux touchant le rapport Demers et sur la mise en place de ses recommandations ;
- 4- demande à la FNEEQ de se prononcer publiquement sur les recommandations du rapport Demers sur la base de ses positions historiques dans le but de défendre le réseau collégial ;
- 5- exige, du ministre Bolduc, un financement adéquat de mesures d'aide réelle aux cégeps en région ;
- 6- mandate l'exécutif pour aller demander à la direction générale du collège, qui s'est toujours montrée favorable à une éducation humaniste, de prendre clairement position publiquement sur le rapport Demers ;
- 7- demande la tenue, idéalement le 17 décembre 2014, au Collège Lionel-Groulx, d'un événement de réflexion collective sur le sens de l'éducation et sur le rapport Demers et invite les autres collèges à faire de même ;
- 8- invite ses membres à participer massivement à l'atelier «Réussite» du Plan stratégique de développement du 26 novembre prochain et à «prendre le plancher».